



Association Autonome
des Parents d'Élèves de Laon et Environs
6 rue de la Fontaine
02000 ETOUVELLES
Site internet : <http://www.unaape-laon.org/>



SORTIE DU LYCEE

Bulletin de février 2015 - IPNS

Vous enfant entrera, l'an prochain, dans l'enseignement supérieur. Il trouvera, ci-après, quelques conseils et informations pour l'aider à franchir cette étape.

PREMIERE PARTIE : S'ORIENTER

Vous aurez à répondre à ces 3 questions :

- 1) Quel métier aimerais-je exercer plus tard et/ou dans quel domaine ?
- 2) Quelles sont les filières d'études possibles pour y accéder ?
- 3) Dans quel établissement vais-je poursuivre mes études l'an prochain ?

Pour vous y aider, parlez avec votre professeur principal, rencontrez un conseiller d'orientation psychologue au lycée ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) :

7 rue de Signier 02000 LAON - tél. 03.23.24.88.66

Fréquentez les salons de l'étudiant où les établissements viennent vous présenter leurs formations et rendez-vous aux portes ouvertes qu'ils proposent (vous trouverez les dates en consultant leur site internet). Vous y rencontrerez des professeurs et des étudiants que vous pourrez interroger. Vous vous rendrez compte si l'établissement va vous convenir. Prévoyez votre programme de visite suffisamment à l'avance, souvent plusieurs manifestations se déroulent en même temps : il faudra faire des choix !

Consultez des sites internet spécialisés ! Vous trouverez de nombreux renseignements sur les métiers (fiches métiers, tests, témoignages...), sur les études (présentation des filières de l'enseignement supérieur, admissions parallèles) notamment sur :

- www.onisep.fr : l'ONISEP propose également des publications sur des thèmes variés qui sont en vente sur le site. Certaines d'entre elles sont aussi disponibles au CIO,
- www.letudiant.fr : vous trouverez, entre autres, les dates des salons généralistes ou spécialisés par thème, des réponses à vos questions sur Admission Post-Bac... L'Etudiant édite également de nombreuses publications.

Vous pouvez trouver des renseignements sur les établissements et accéder à leur site via la page d'accueil du site www.admission-postbac.fr , en cliquant sur la rubrique « présentation des formations », puis sur « rechercher une formation ».

Il existe dans l'enseignement supérieur de nombreuses filières pour accéder à un métier. On peut maintenant procéder par étape, des passerelles se sont développées entre filières. Rien n'est figé ! Vous

pouvez commencer par des études courtes, généralistes ou spécialisées, et de passerelle en passerelle finir vos études avec un diplôme bac + 8 ans ! De nombreuses écoles proposent des admissions dites parallèles : par exemple, un étudiant peut « sauter » d'un IUT à une grande école ! Le système européen d'attribution de crédits ECTS, de plus en plus utilisé, permet aussi de rebondir en cas d'échec ou de réorientation en obtenant des équivalences.

Admission Post-Bac : un passage obligé !

La plupart des établissements d'enseignement supérieur recrute via le site internet Admission Post-Bac. Il faut donc vous inscrire sur ce site et **impérativement** respecter les dates qui vous sont imposées. Toutes les procédures sont nationales et informatisées, si vous en loupez une, c'est trop tard !

Il existe 2 phases pour les vœux :

Formulation des vœux (jusqu'au 20 mars), au cours de laquelle l'ordre importe peu. N'hésitez pas à exprimer le maximum de vœux auquel vous avez droit !

Classement définitif des vœux (jusqu'au 31 mai) : n'oubliez pas de valider chacune des opérations !

Nous conseillons aux parents d'accompagner leur jeune dans ses démarches.

Attention : vous aurez 5 jours pour répondre au vœu proposé à l'issue de chaque phase d'admission (mois de juin et juillet).

Les cordées de la réussite

Pour les lycéens qui désirent continuer leurs études en Picardie, sachez qu'il existe un partenariat entre certains lycées picards (dont des lycées laonnois) et certains établissements d'enseignement supérieur picards appelé « cordées de la réussite ». Demandez à votre professeur principal ou au proviseur-adjoint si vous pouvez en faire partie. Ce système est avantageux tant pour l'admission que pour l'aide au travail, une fois entré dans l'établissement.

La formation en alternance

Elle concilie des études dans l'enseignement supérieur avec un travail en entreprise dans la spécialité étudiée. De nombreuses sections en alternance sont ouvertes du DUT au titre d'ingénieur en passant par la Licence ou le Master, dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Les contrats en alternance ont un double avantage. Le financement des études est assuré, pas besoin d'un petit boulot quand on en a un qui est professionnalisant. Le diplôme obtenu, même si on ne reste pas dans l'entreprise, l'entrée dans la vie active est facilitée par une vraie expérience professionnelle. Par contre, ce type de formation est réservé à des étudiants motivés ayant une grande capacité de travail.

En savoir plus : IRFA-APISUP 03.22.82.80.73 ou www.irfa-apisup.fr

Il est fortement recommandé de faire, en parallèle, une demande d'admission Post-Bac dans une filière classique sous peine de ne rien obtenir à la rentrée scolaire.

DEUXIEME PARTIE : LA VIE ETUDIANTE

Le Dossier Social de l'Etudiant (DSE)

Remplir le DSE est **impératif** pour toute demande de bourse **ET/OU** de logement en résidence universitaire. La demande doit être faite entre le 15 janvier et le 30 avril avant même d'avoir les

résultats d'examen. Vous devez remplir votre dossier uniquement sur le site du CROUS d'AMIENS quel que soit votre lieu futur d'études www.crous-amiens.fr, rubrique « faites votre DSE/DLE ». Vous trouverez également sur ce site toutes les aides attribuées sur critères sociaux.

Autres aides financières :

- Bourses du conseil régional : www.picardie.fr/-Aides-regionales- (bénéficiaires = étudiants)
- Prêt étudiant garanti par l'Etat : www.etudiant.gouv.fr (rubrique : aides financières)

Renseignez-vous également auprès de l'établissement où vous entrerez, d'autres aides spécifiques peuvent être accordées.

Logement

Différents types de logement sont proposés :

- Dans les résidences universitaires gérées par le CROUS ou dans celles du "privé" qui proposent, entre autres, des services tels que connexion internet, laverie, service de ménage à la carte. Voir www.estudines.com ou www.nexity-studea.com
- Auprès des particuliers (consultez les annonces des journaux, des agences immobilières et des notaires).
- Auprès de votre école : certaines gèrent leurs propres logements ou peuvent vous mettre en relation avec une association qui gère les offres des particuliers.
- En colocation : www.letudiant.fr/trendy/bons-plans/colocation

Conseils : rechercher le logement aussitôt que les résultats du bac sont connus pour trouver un « home » confortable, pas trop cher et pas trop loin du lieu d'études. Se munir d'un plan de ville !

Afin de vous aider à payer votre loyer vous pouvez bénéficier, sous conditions de revenus, de l'APL (aide personnalisée au logement) ou de l'ALS (allocation logement à caractère social), selon le type de logement que vous allez occuper. Attention, ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales versées aux parents pour les enfants de moins de 20 ans. Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales.

Transport

La Région Picardie aide les étudiants picards, qui suivent des études en Picardie ou dans les régions limitrophes, par la réduction du coût de leur transport avec la tarification Picardie Pass'Etudes. Cette aide consiste en la prise en charge de 50 % sur l'abonnement et de 100 % pour les étudiants boursiers. Vous aurez tous les renseignements en vous rendant dans la gare SNCF la plus proche ou en consultant le site : <http://cursus.picardie.fr/Picardie-Pass-Etudes-et-Picardie> (cliquer sur guide des aides de la région).

Sécurité sociale étudiante

L'accès à la sécurité sociale est gratuite pour les étudiants jusqu'à 20 ans. Tous les étudiants ont l'obligation de s'affilier à un organisme de sécurité sociale étudiante, sauf cas particuliers. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter, entre autres, les sites www.smeno.com ou www.lmde.com

Vérifiez si votre mutuelle assure votre complémentaire santé. Dans le cas contraire, il est conseillé d'en souscrire une, notamment auprès d'un organisme de sécurité sociale étudiante qui gère aussi la

mutuelle.

La Région a mis en place une aide à destination des étudiants boursiers, inscrits dans certains établissements d'enseignement supérieur de Picardie, en offrant à chacun d'entre eux 90 € pour financer une complémentaire santé :

<http://cursus.picardie.fr/Aide-a-la-sante-etudiante> (cliquer sur guide des aides de la région)

Accès à la culture, aux sports et loisirs

La carte « cursus Picardie », délivrée à tous les lycéens, est aussi accessible aux étudiants. De nombreuses réductions sont aussi accordées sur présentation de la carte internationale d'étudiant ISIC qui peut être demandé sur le site www.isic.fr

A noter : certaines banques accordent, à l'ouverture d'un compte, une prime aux lycéens ayant obtenu une mention au bac.

*Les parents d'élèves U. N. A. A. P. E.
souhaitent bonne chance à tous les jeunes
dans la poursuite de leurs études !*